# Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal Du 05 MAI 2008

**Présents**: G.BLEINC; M.HENRY; P.AUGUSTIN; M.MUSCARNERA-JOLLY DE MUNSTHAL; P.CODOL; G.CARCELER; S.CAROTTI; J-M FICHBEN; V.PAREGNO; P.PECQUEUX; M.IPLIKDJIAN; M.MINIER-ROUX; N.NAVARRO

Excusés: L.CHAMOIN; S.GUIGONNET (Pouvoir à G.BLEINC)

## 1/ <u>Désignation du représentant à la Commission locale d'évaluation des Charges</u>

P.PECQUEUX représentera la commune à la Commission locale d'évaluation des charges.

Voté à l'unanimité

# 2/ <u>Désignation d'un délégué suppléant à l'association des communes forestières</u>

L.CHAMOIN représentera la commune à l'association des communes forestières en tant que suppléant.

Voté à l'unanimité

#### 3/ Création de la commission développement durable

Création de la commission Développement durable présidée par M.MUSCARNERA-JOLLY DE MUNSTHAL.

Voté à l'unanimité

#### 4 / Création de la commission consultative extra-municipale enfance jeunesse

Création de la commission consultative extra-municipale « enfance-jeunesse » présidée par M.HENRY.

Voté à l'unanimité

#### 5 / Création d'un poste d'agent technique en CAE

Création d'un poste d'agent technique en CAE à temps complet pour une durée de 6 mois.

Voté à l'unanimité

# 6 / Demande de subventions au Conseil Régional pour :

- Le terrain de Football
- La réfection du Cours

Voté à l'unanimité

# 7 / Demande de subvention au titre du Fond National du Développement du Sport

La commune va demander une aide au titre du Fond National du Développement du Sport pour la réalisation du terrain de football.

Voté à l'unanimité.

## 8 / Demande de subvention à la Fédération Française de Football (FFF)

La commune va demander une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la réalisation du terrain de football.

Voté à l'unanimité

## 9 / Cession gratuite d'un terrain de 726 m² au Conseil Général du Var

Un terrain de 726 m² va être cédé gratuitement au Conseil Général du Var afin que soit réalisée une aire multisports.

Voté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 13 MAI 2008 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi.

A Rougiers, le 13 MAI 2008

Le Maire